

Séance du 28 janvier 2010

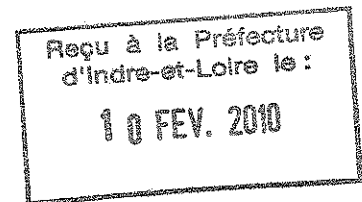
N°2010.01.B.3.

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE STOCKAGE DES ENCOMBRANTS COLLECTES SUR
LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Le vingt-huit janvier deux mille dix à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la médiathèque de Sorigny sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD



Absents excusés :

- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu l'offre de prix présentée par la Société COVED exploitante du centre de stockage classe II de CHANCEAUX PRES LOCHES ;

Considérant le tonnage annuel collecté sur le territoire communautaire estimé à 475 tonnes ;

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **De conclure** un contrat de prestation de stockage, en centre de classe II, des encombrants d'une durée de un an (jusqu'au 31/12/2010) avec COVED pour un prix en HT/tonne (TGAP incluse) de 72 €.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

- 9 FEV. 2010

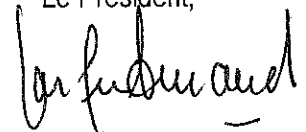
Publié ou notifié le :

11 FEV. 2010

Pour extrait conforme



Le Président,



Jacques DURAND